

Pôle aménagement, ingénierie, services techniques/CS

## ARRETE DU MAIRE DE LIBOURNE

STA-2024-288

**Du 10 avril 2024**

Le Maire de Libourne,

Vu l'article L 2213-2 du code général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'arrêté municipal du 20 juillet 1972 portant réglementation générale de la circulation et du stationnement en ville,

Vu la délégation de fonctions et de signature attribuée à M. Bilal HALHOUL, conseiller municipal délégué à la voirie, à la propreté, au Centre Technique Municipal et au plan communal de sauvegarde, par l'arrêté en date du 1<sup>er</sup> septembre 2022,

Considérant qu'il est nécessaire pour la sécurité de la circulation d'aménager un carrefour giratoire à l'intersection de l'avenue Georges Clémenceau, du Boulevard Beauséjour et de la rue Jules Steeg.

Sur proposition du Directeur Général des Services,

### ARRETE:

**ARTICLE 1° - A compter du 10 avril 2024**, l'intersection routière de l'avenue Georges Clémenceau, du Boulevard Beauséjour et de la rue Jules Steeg est aménagée sous la forme d'un giratoire régulé par la pause de cédez le passage.

**ARTICLE 2°** - La signalisation nécessaire est mise en place par l'entreprise.

**ARTICLE 3°** - Le Directeur Général de la Ville, le Chef de la police Municipale et M. le Commandant de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4°** - cet arrêté est susceptible de faire l'objet :

- ✓ d'un recours administratif pris en la forme d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte
- ✓ d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de 2 mois à compter de la notification de l'acte attaqué

Fait et arrêté en l'Hôtel de Ville de Libourne le dix avril deux mille vingt-quatre



Pour le Maire par délégation  
Le conseiller délégué à la voirie,  
à la propreté,  
au Centre Technique Municipal  
et au plan communal de sauvegarde

Bilal HALHOUL

Signé électroniquement par : Bilal Halhouli  
Date de signature : 10/04/2024  
Qualité : Parapheur B Halhouli Libourne

